



TROIS QUESTIONS À...

Gisèle Perez,

2^e vice-présidente du conseil général chargée de la solidarité avec les personnes âgées et les handicapés

« 2011-2016 : priorité au maintien à domicile »

■ Y a-t-il suffisamment d'établissements pour personnes âgées en Isère ?

« Au total, notre département compte 152 établissements dont 100 médicalisés (Ehpad). Depuis 2004, ces structures médicalisées sont placées sous la responsabilité du conseil général à travers le Schéma départemental gérontologique 2006-2010. Voté en 2006, celui-ci s'est traduit par un programme de création de 1 400 places supplémentaires afin de répondre à la forte demande, dont 800 rien que sur l'agglomération grenobloise. Pour l'instant, 450 places ont déjà été réalisées et 280 sont en cours, sachant que ces constructions s'étaleront jusqu'en 2013 ».

■ Est-ce un luxe pour les familles aujourd'hui en Isère, en terme d'accès et en terme financier, d'obtenir une place dans un établissement pour personnes âgées ?

« C'est sûr que cela reste cher puisqu'en moyenne, il faut compter 1 800 €/mois mais les familles peuvent faire appel à l'aide sociale du conseil général. L'accès à tous est possible, même dans les établissements privés lucratifs où nous avons habilité quelques places pour les personnes âgées avec de faibles ressources. Quant à l'accès, certes il y a encore de l'attente, mais les délais d'entrée ont été fortement raccourcis ces dernières années et nous sommes en mesure de traiter l'urgence ».

■ Le conseil général prévoit-il de nouvelles constructions ?

« Nous élaborons actuellement le Schéma 2011-2016 et sans rompre avec ce qui a été fait auparavant, la priorité sera donnée à une politique de maintien à domicile que nous menons déjà à travers des aides comme l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ou l'ACA (Allocation complémentaire d'autonomie) pour les personnes disposant de 600 à 880 €/mois, une aide que seul le département de l'Isère "offre" aujourd'hui en France. Nous allons aussi développer les nouvelles technologies à domicile (TV tactile avec bouquet de services, matériel permettant de prévenir les chutes, outils de géolocalisation). Parallèlement, nous allons travailler à humaniser les établissements existants (confort, normes de sécurité, unités de vie limitées à 20 places...) et monter à 80 places les structures qui en comptent aujourd'hui entre 40 et 60 ».